

Non à l'ubérisation de l'officine !

Sans surprise, l'avis de l'Autorité de la concurrence sur la distribution des médicaments en ville rendu public hier **met de nouveau en cause les principes fondamentaux de notre modèle officinal.**

Pour ses auteurs, la fin du monopole, l'ouverture du capital et la libéralisation sauvage de la vente en ligne des médicaments seraient la solution pour redonner du pouvoir d'achat aux Français. Mais à quel prix pour leur santé ? Car plutôt que d'améliorer le quotidien de nos concitoyens, les préconisations de l'Autorité de la concurrence vont avant tout **conduire à la destruction du réseau officinal de proximité et mettre à mal la sécurité de la dispensation du médicament en France.**

La FSPF reste fermement opposée à l'ouverture du capital des officines à des personnes non pharmaciens, ouverture qui représente **un véritable danger pour l'indépendance de la profession.**

Les patients doivent être assurés de la prise en compte prioritaire de leur santé par les pharmaciens d'officine, à l'abri de toute pression financière extérieure contraire aux obligations déontologiques auxquelles ils sont soumis.

La FSPF se réjouit que la ministre de la Santé ait ce matin clairement pris position **contre la dispensation de médicaments hors des officines.**

En ce qui concerne la vente en ligne, le Premier ministre juge certaines règles trop restrictives. Nous en prenons acte et sommes prêts à étudier avec la ministre de la Santé les évolutions utiles compatibles avec la sécurité de la dispensation par le pharmacien d'officine.

Il y a une ligne à ne pas franchir : le principe fondamental d'un contact direct entre le patient et son pharmacien d'officine qui prend la responsabilité de la dispensation.

L'ubérisation de la santé est incompatible avec la sécurité des patients.

Cordialement,

Philippe BESSET
Président de la FSPF